

Coopérer : une clé pour la gestion des ressources en eau

19 avril 2023

À l'occasion de la conférence de l'ONU consacrée aux ressources en eau, la première depuis 1977, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) publie un [rapport](#) sur la gestion des ressources en eau. Deux prologues présentent l'état des ressources, à l'échelle mondiale, ainsi que les indicateurs de l'Objectif de développement durable 6 (ODD 6) : « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Le corps du rapport traite de questions sectorielles (industrie, santé, etc.), transversales (gouvernance, financement), ainsi que de perspectives régionales.

Concernant l'agriculture et l'alimentation, les associations d'usagers de l'eau (AUE) assurent une fonction décisive, en organisant la gouvernance de la ressource par les agriculteurs. Cependant, leurs performances sont hétérogènes, avec des résultats jugés insuffisants dans de nombreux pays : lorsque les ressources financières et humaines à allouer aux AUE sont lacunaires, l'entretien des infrastructures est délaissé, d'où une mauvaise distribution de l'eau. Détaillant les facteurs de succès des AUE, le rapport prône leur ouverture à d'autres acteurs que les agriculteurs (par exemple dans le cadre de partenariats public-privé). Dans un contexte d'urbanisation croissante, la répartition de la ressource en eau entre les zones urbaines et agricoles constitue un défi dans de nombreuses régions. Si les villes tirent généralement un avantage des espaces agricoles émetteurs d'eau, les conséquences pour ces dernières varient selon la configuration locale (figure ci-dessous). Les agriculteurs peuvent alors être poussés à modifier les pratiques culturales ou les systèmes d'irrigation, parfois au prix d'une exploitation excessive de la ressource. Des systèmes de retraitement des eaux urbaines peuvent alors être mis en place, mais ils représentent un coût élevé.

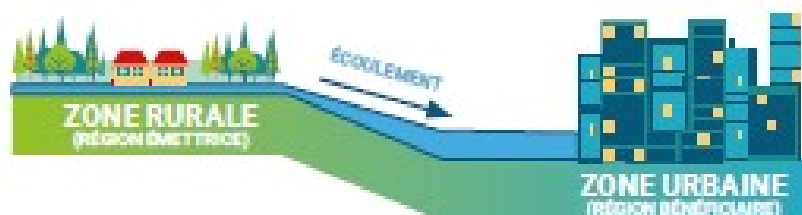
Différents schémas des répartitions d'eau entre zones agricoles et centres urbains



Réaffectation par modification d'emploi des sols : La région émettrice s'urbanise ; l'eau n'est plus utilisée à des fins agricoles mais pour satisfaire la demande urbaine alors que l'emploi des sols change.



Réaffectation entre bassins : Les bassins versants sont séparés par de longues distances.



Réaffectation amont-aval : La région agricole émettrice se trouve en amont de la ville bénéficiaire en aval.



Réaffectation aval-amont : La région agricole émettrice se trouve en aval de la ville bénéficiaire en amont.

Source : Unesco

Le rapport aborde également les enjeux associés à la réutilisation des eaux et leur qualité, dans les sections traitant de l'industrie et de la santé. Diverses maladies d'origine alimentaire sont liées à des problèmes de qualité des eaux : mal contrôlées par les industriels, elles peuvent accroître la diffusion de maladies transmissibles, tandis que des contaminants d'origine agricole (résidus de pesticides ou de médicaments vétérinaires) altèrent la

qualité des eaux de boisson. À cet égard, le rapport souligne qu'à l'échelle nationale, la prise en charge cloisonnée de ces enjeux, au sein de ministères différents, constitue un obstacle à une gestion intégrée de la qualité de l'eau.

Louise Dangy, Centre d'études et de prospective

Source : [Unesco](#)